

Réunion du 22 octobre 2024

Vente d'une parcelle de terrain à la société ON TOWER France

La Société ON TOWER France a implanté sur la commune à proximité du château d'eau un pylône de téléphonie mobile pour le compte de FREE MOBILE. Une convention de location nous lie avec un loyer semestriel de 2 712,65 €.

La société Free Mobile a cédé l'ensemble de ses actifs à On Tower France.

Les Sociétés Hivory, Cellnex France et On Tower France ont fusionné en une seule entité : CELLNEX FRANCE.

La société nous a fait une proposition d'achat de la parcelle cadastrée ZB N°9, lieux-dits « Les Elus ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte de vendre la parcelle ZB 9
- Accepte l'offre proposée d'un montant de 50 000 €
- Les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur
- Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires relatif à la vente

N°80/2024

Remboursement frais d'assemblée

Le Conseil Municipal,

Suite aux différentes élections qu'il y a eu cette année, la commune perçoit des indemnités pour l'organisation et la préparation des élections.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte de verser ces indemnités à Madame GUILLAUME Delphine et Madame STEINER Isabelle, secrétaires de mairie,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

N°81/2024

Avenant n°1 entreprise RONZAT ARTE - LOT n° 11 sols souples

Le Conseil Municipal a été informé par l'entreprise RONZAT SAS de la vente du fonds de commerce à la société RONZAT -ARTE.

La signature du marché a eu lieu le 20 décembre 2023, nous avons pris connaissance du changement de nom de la société par recommandé.

Le changement concerne le nom de la société, l'adresse postale reste inchangée, à l'appui afin de pouvoir régulariser le marché, nous avons en notre possession l'extrait de Kbis et le nouveau Relevé d'identité bancaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte l'avenant n°1 afin de régulariser le marché.
 - La société ROZAT -ARTE est la nouvelle société retenue pour le lot n°11 revêtements sols souples.
 - Autorise le Maire à signer ledit avenant.
-